



## AVIS DE PUBLICATION

Le Bourgmestre,

PORTE A LA CONNAISSANCE DE SES ADMINISTRES, que les délibérations du Conseil communal du 28 septembre 2021 concernant les règlements complémentaires sur le roulage ci-après :

- Établissement d'une zone de stationnement à la rue de France à Pommeroel ;
- Stationnement PMR Place des Hautchamts n°3 à Pommeroel ;
- Établissement d'une zone de stationnement à la rue de la Station à Blaton ;
- Déplacement de la zone d'agglomération à la rue d'Hautrage à Ville-Pommeroel ;
- Établissement d'une zone de stationnement à la rue des Combattants à Harchies ;
- Stationnement PMR rue de Valenciennes n°119 à Bernissart ;
- Mise à sens unique de la rue Saint-Roch à Harchies ;
- Établissement d'une zone de stationnement à la rue de Ville à Pommeroel.

Ont été approuvées par la tutelle spécifique d'approbation du Service Public de Wallonie en date du 14 octobre 2021.

Les règlements complémentaires sur le roulage sont publiés conformément aux articles L1133-1 et L1133-2 du Code wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Les présents règlements entrent en vigueur dès leur matérialisation sur place et au plus tôt le 5ème jour qui suit la présente publication et peuvent être consultés au secrétariat communal du Centre administratif du Préau, rue du Fraity, 76, aux jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15.

Fait à Bernissart le 18 NOV. 2021

PAR LE COLLEGE :

La Directrice Générale,

Véronique BILOUET



Le Bourgmestre,

Roger VANDERSTRAETEN